



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – deux, le 11 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 04 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Michel JEANNIN, Marijane GEISSLER, Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Patrick GUIGNIER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Nathalie COLONEL, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET, Sandrine BOSCARO, Valérie ESCOFFIER

Excusés : André VIALLET, pouvoir donné à Michel JEANNIN  
Valérie ESCOFFIER a quitté la séance après la délibération n° 07.

*Nombre de suffrages exprimés : 14                      Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0*

### **Délibération n° D\_12\_11072022**

#### **Objet : Demande d'aide financière au Département de l'Isère pour l'isolation par l'extérieur de la façade Nord du bâtiment salle des fêtes/mairie/appartements**

Monsieur le Maire rappelle la volonté du Conseil municipal depuis plusieurs années de réhabiliter l'ensemble des bâtiments communaux selon une programmation pluriannuelle et par priorité. Il rappelle ainsi les travaux d'agrandissement et de rénovation de la mairie, la reprise de la façade Est de la mairie, les travaux de réhabilitation du boulodrome, les travaux de rénovation et de régulation du réseau de chaleur de Nantizon, les travaux de sécurisation et de remplacement des menuiseries extérieurs de la Maison Pour Tous, le remplacement des menuiseries extérieures, la réhabilitation des sanitaires et du bar de la salle des fêtes et les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Hubert Mingarelli, de la toiture du bâtiment maternelle et de la mise en œuvre d'une régulation du chauffage sur l'ensemble de l'école.

Le Maire rappelle au conseil le lancement du projet d'isolation thermique par l'extérieur et de réfection de la façade Nord du bâtiment salle des fêtes/mairie/appartements communaux. Ces travaux sont nécessaires et viennent compléter tout le travail effectué sur la régulation du réseau de chaleur des bâtiments de Nantizon.

Il s'agit :

- D'isoler la façade Nord sur 135 m<sup>2</sup> (partie des appartements communaux) par la pose de panneaux isolants en polystyrène et finition en enduit
- De poser des volets roulants solaire en PVC Blanc sur les fenêtres des appartements communaux (situés aux étages)
- De reprendre en enduit la partie de la façade qui ne sera pas isolée (partie du local de la chaufferie bois + cheminée)

Le Maire explique que la programmation des travaux pourra être sous réserve du vote des crédits nécessaires au budget 2023. To d'anticiper le plan de financement et de réaliser les demandes d'aide financière dès 2022.

Le Maire indique au Conseil municipal que le coût global de ce projet est estimé à 43 691.95 € HT (devis établi en juillet 2022 pour 37 993.00 € HT auquel il est appliqué une augmentation de 15% liée aux incertitudes et à la variation des prix du moment pour une réalisation des travaux en 2023).

Il propose de le présenter au titre de la dotation territoriale de la Matheysine du Conseil Départemental de l'Isère.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Valide le projet présenté,**

**Adopte le plan de financement prévisionnel pour un montant de 43 691.95 € HT,**

| <i>Financement</i>                                 | Montant<br>HT<br>de la subvention | Date de la<br>demande | Taux        |
|--|-----------------------------------|-----------------------|-------------|
| <b>Département Isère<br/>(dotation Matheysine)</b> | <b>17 476.78 €</b>                | Juillet 2022          | 40%         |
| Participation du demandeur :<br>- autofinancement  | 26 215.17 €                       |                       | 60%         |
| <b>TOTAL HT</b>                                    | <b>43 691.95 €</b>                |                       | <b>100%</b> |

**Demande au Conseil Départemental l'octroi d'aides financières au meilleur taux pour ce projet,**

Charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous documents visant à mener à bien ce projet.

Le Maire,  
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication sur le site internet  
de la commune [www.susville.fr](http://www.susville.fr)  
le 12 juillet 2022.  
Le Maire, Emile BUCH.*

